

# Pas si FACIL pour Microsoft au Québec

Plus de dix millions de dollars attribués **sans appels d'offres** à Microsoft par l'administration québécoise principalement pour cause de... passage à Vista de ses postes informatiques, c'était sans compter sur l'association FACIL qui à juste titre ne l'entend pas de cette oreille et a déclenché la procédure juridique.



Tout ceci est très bien expliqué dans cette dépêche de LinuxFr. Je me suis juste permis d'y ajouter ci-dessous le tout frais petit extrait du journal télévisé local de Radio-Canada (ne serait-ce que parce que c'est pas tous les jours qu'on peut voir notre manchot préféré apparaître ainsi à l'écran à côté du présentateur).

Cette ~~scandaleuse~~ malheureuse histoire m'a fait penser aux recommandations du rapport Becta (il n'est pas conseillé de migrer vers Windows Vista, les coûts sont importants et les bénéfices incertains, idem pour MS Office 2007 qui n'est pas capable en l'état d'offrir une convaincante interopérabilité, etc.). Elles étaient certes destinées au secteur éducatif mais elles demeurent selon moi pertinentes pour l'administration publique dans son ensemble<sup>[1]</sup>.

Quoiqu'il en soit nous soutenons sans réserve la FACIL dans son initiative, quand bien même je ne puis m'empêcher de penser aux administrations de tous les pays qui n'ont pas de FACIL pour leur ouvrir les yeux.

Ceci dit il faut également reconnaître qu'il n'est pas toujours évident pour le logiciel libre d'apparaître dans ces

fameux appels d'offres des marchés publics si il n'est pas soutenu par des structures (le plus souvent des sociétés de services) qui soient capables de bien communiquer dessus et de monter des projets solides qui donnent confiance aux *décideurs pressés*. Mais heureusement expérience, maturité et, comme ici, *activisme citoyen* font évoluer favorablement une situation qui ne pourra plus se permettre de l'oublier.

Dans le communiqué de presse, reproduit ci-dessous, on remarquera qu'ils prennent exemple sur la situation de l'administration française. C'est un honneur mais même chez nous il reste encore beaucoup à faire notamment dans l'éducation.



-> La vidéo au format webm

*URL d'origine du communiqué de presse*

**Montréal, le 28 août 2008** – FACIL, association à but non lucratif, qui prône l'appropriation collective de l'informatique libre, dénonce les pratiques d'achats de logiciels nécessaires à l'administration publique sans appel d'offres de la part du Gouvernement du Québec. FACIL a déposé une requête en Cour supérieure du Québec pour faire cesser ces agissements car elle considère ces pratiques comme contraire au Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics (R.Q. c. A-6.01, r.0.03) et à l'intérêt du Québec.

Au Québec, l'accès aux marchés publics est la règle alors que l'attribution de contrat sans appel d'offres est l'exception. En principe, un marché doit être ouvert à tous, de manière transparente et équitable. Les solutions et les propositions déposées doivent être évaluées objectivement à partir de critères reconnus et acceptés de tous. De plus, la loi impose que les marchés publics doivent favoriser le développement économique local et les technologies québécoises.

FACIL a constaté que des contrats d'achats de logiciels qui totalisent plus de 25 millions de dollars durant la période de février à juin 2008, ont été obtenus par de grandes multinationales par avis d'attribution sans passer par le processus normal d'appel d'offres. Ces achats se font au détriment de l'industrie du service en logiciel basée sur le logiciel libre au Québec et sont un obstacle au développement des entreprises québécoises dans le secteur des technologies de l'information. FACIL dénonce cette façon de procéder qu'elle considère intolérable, illégale et contraire à l'intérêt de la société québécoise.

Une politique rigoureuse et déterminée d'utilisation de logiciels libres dans les administrations publiques permettrait la création de très nombreux emplois durables, ainsi que des économies substantielles en licences de logiciels et inutiles mises à jour. Cependant, trop souvent l'administration québécoise refuse d'envisager et même d'évaluer l'option du logiciel libre.

Alors que la plupart des pays industrialisés ont débuté, depuis plusieurs années, la migration de leurs infrastructures technologiques en utilisant des logiciels libres, l'administration publique québécoise accuse déjà un retard prononcé. Parmi de nombreux exemples, en France, des centaines de milliers de postes de travail de fonctionnaires migrent vers des logiciels libres et, au Pays-Bas, l'administration publique, l'une des plus modernes du monde, a décidé d'interdire l'utilisation de logiciels propriétaires dans le secteur public.

Malgré de nombreuses initiatives, et devant le refus de dialogue et de concertation des responsables de l'administration publique, FACIL a décidé d'en appeler à la justice afin d'exiger que la loi sur les marchés publics soit respectée par le Gouvernement.

## Notes

[1] Crédit photo : Arturo de Albornoz (Creative Commons By-Sa)

---

# A Bamako je m'abreuve à La Source



-> La vidéo au format webm

En mai dernier paraissait une info très intéressante sur DLFP, titrée Une borne de distribution de logiciels libres à Bamako, dont on possède désormais deux petits reportages vidéos que nous vous présentons ci-dessus et ci-dessous.

*L'association Kunnafoni et l'équipe Ubuntu Mali présentent La Source, un distributeur de contenus numériques : logiciels libres mais aussi d'autres ressources comme des livres, l'encyclopédie Wikipedia, des documentaires, des ressources éducatives et des clips vidéo d'artistes locaux.*

*Le fonctionnement est simple. Conçu comme un kiosque l'utilisateur se déplace dans les menus à l'aide de trois boutons et choisit le contenu qu'il veut transférer sur sa clé USB.*

*La Source répond à un besoin de diffusion de contenus qui soit bon marché et accessible au plus grand nombre. Si les connexions internet se démocratisent au Mali, elles restent inaccessibles au plus grand nombre et la seule alternative est d'utiliser les cyber cafés, et télécharger une distribution Ubuntu, ou les 500 Mo qui constituent Wikipedia dans un cyber n'est pas à la portée de toutes les bourses. De plus bien souvent les personnes ne savent pas qu'il existe*

*des logiciels et des ressources libres et de bonne qualité qui sont disponibles. Ce sont ces freins à la diffusion des ressources libres que La Source entend supprimer.*



-> La vidéo au format webm

---

## Troisième manuel libre de mathématiques de Sésamath



Clap troisième ! Déjà disponible pour les niveaux Cinquième et Quatrième, la très libre association de professeurs de mathématiques Sésamath nous propose son nouveau manuel scolaire de mathématiques, cette fois-ci pour le niveau Troisième.

Outre la qualité et l'originalité de son contenu (et son prix serré de 11 €), ce manuel se démarque de ses petits camarades

de l'édition classique de part son mode collaboratif d'élaboration (une petite centaine de collègues ont participé à sa rédaction) mais aussi et surtout par sa licence libre (la GNU/FDL) qui autorise quiconque (profs, élèves, parents...) à utiliser, copier, modifier et distribuer la version numérique du manuel.

Si j'étais prof de maths (ce que je suis du reste !), je tenterais de ce pas de convaincre les collègues de mon établissement de faire le choix du manuel Sésamath pour la rentrée scolaire prochaine<sup>[1]</sup>.

L'occasion d'un court entretien avec l'un de ses membres fondateurs, Sébastien Hache.



**Pourriez-vous nous présenter votre nouveau bébé ? (y a-t-il des nouveautés par rapport aux 2 précédents ?)**

Sébastien Hache : Le Sésamath 3e est le 3e ouvrage de la collection (après le Sésamath 5e il y a 2 ans et celui de 4e l'an dernier). Il s'agit d'un manuel scolaire sous licence FDL, écrit avec la suite Open Office.org. Près de 80 auteurs, professeurs de Mathématiques, ont travaillé ensemble, essentiellement à distance, pour construire cet ouvrage.

Sur le fond, la ligne éditoriale du Sésamath 3e est restée très proche de celle de ses 2 prédécesseurs afin de garantir une continuité entre les différents ouvrages de la collection : utilisation des TICE, travail de groupe, narrations de recherches, QCM... et toujours énormément de compléments en ligne.

Ceci dit, le mode de conception a mûri ; de nouveaux outils ont été utilisés : par exemple, pour la première fois, un Wiki a servi à créer les feuilles de route de chaque chapitre. Globalement, ce processus complexe du « travailler ensemble » a été mieux géré que les années précédentes, l'expérience aidant. Au final, on peut donc dire que le Sésamath 3e est encore plus coopératif que ses petits frères en 5e et 4e.

Une autre constatation importante : depuis 2 ans, l'équipe de rédaction a été profondément renouvelée. Beaucoup de ceux qui avaient fait les premiers manuels se sont investis dans d'autres projets de Sésamath, souvent avec succès. De nouvelles énergies ont pris le relais sur le projet de manuel, avec efficacité et conviction. Cela peut signifier que le modèle est assez indépendant des individus et procède plutôt d'un certain état d'esprit. A ce titre, il devrait être reproductible ou transférable.

### **Quel bilan faites-vous des deux précédents ?**

Le bilan est très positif. A n'en pas douter, ce concept de manuel scolaire libre a été (et est toujours) un levier important du développement de l'association. Tout d'abord, il a permis de créer de nombreuses synergies entre les différents projets de Sésamath, grâce en particulier aux compléments du manuel en ligne. Ensuite, comme je l'ai dit précédemment, beaucoup de collègues entrent dans Sésamath par le projet du manuel, se formant au passage aux techniques de travail coopératif... puis s'investissent dans d'autres projets de l'association, y amenant ainsi encore davantage de coopération.

Par ailleurs, le succès éditorial de ces manuels (près de 95 000 vendus l'an dernier en 4e) a permis à Sésamath d'être financièrement indépendant et de pouvoir salarier un de ses membres. Depuis des années, Sésamath demande du temps de décharge à l'Institution, en vain. Et pourtant, Sésamath a besoin de temps pour mieux accompagner les usages, les pratiques, les développements.

Plus généralement, il était primordial de pérenniser ce modèle d'édition afin de le rendre attractif et viable pour d'autres. Nous pensons avoir relevé ce défi.

**Effectuez-vous des mises à jour des 2 précédents à partir des retours des collègues en situation ?**

Pour le moment, nous tenons essentiellement compte des coquilles signalées qui, au demeurant, restent assez peu nombreuses. Mais de plus en plus de collègues nous envoient, et c'est important, des activités dérivées de celles du manuel, ou d'autres types de compléments. Sésamath est en train de mettre en place une sorte d'Espace Numérique de Travail pour les professeurs de Maths. L'un des objectifs de cet espace est justement de mutualiser autour du travail coopératif initial afin de favoriser à terme la refonte des manuels Sésamath. Ce site contiendra également un « livre du maître » pour le manuel 3e ainsi que des compléments spécifiques aux enseignants.

**Vous travaillez sur un projet de manuel libre au Sénégal. Pourriez-vous nous en dire plus ?**

A la suite de la mention d'honneur obtenue par Sésamath lors du prix sur l'utilisation des TICE à l'UNESCO, de nombreuses perspectives concrètes se sont ouvertes. En particulier, nous sommes en discussion sur la possible création de manuels libres en Mathématiques au Sénégal, en prenant appui sur les manuels Sésamath. L'idée n'est pas tant de donner des contenus qu'une certaine expertise du travail coopératif. Ainsi



l'association espère aussi recevoir beaucoup en retour sur les pratiques et usages au Sénégal. Très honnêtement, en créant un manuel libre, Sésamath n'avait jamais pensé à ce type de possibilité. Mais si cela pouvait se faire (car malgré tout c'est un processus long et difficile) nous en serions vraiment fiers et très heureux.

**Comment expliquez-vous que les autres disciplines ne vous aient pas encore emboîté le pas ?**

Il y a eu des essais, mais provenant souvent de collègues isolés qui ne se rendent pas nécessairement compte de tout le travail et de l'énergie que cela demande. Il y a beaucoup de compétences différentes qui sont en jeu. Il faut à la fois les rassembler et les faire travailler ensemble. A ce stade, nous pensons que cela ne peut pas se faire spontanément ou de façon trop déconcentrée.

C'est évidemment plus facile si les collègues sont déjà organisés entre eux. Sésamath n'a pas vocation à créer ces premiers noyaux, mais peut essayer de les accompagner. Pour cela, il faut réussir à synthétiser le processus d'édition coopérative : quels outils ? quelles structures ? Quelle organisation ? Il n'est pas facile de faire ce travail d'abstraction, mais il est sans doute nécessaire pour faciliter les transferts.

Il nous semble aussi qu'il y a actuellement un enjeu fort dans le premier degré.

**Quels sont les futurs projets de Sésamath ?**

Le prochain défi que doit relever Sésamath, c'est l'accompagnement de tous ceux qui utilisent les ressources de l'association. Cet accompagnement passe par une meilleure prise en compte de ces utilisateurs : professeurs, parents ou élèves. Des accès spécifiques vont être créés. La plate-forme pour les enseignants et un site dédié entièrement à l'accompagnement à la scolarité (libre et gratuit) pour les

élèves et parents. Ce sont 2 énormes chantiers qui sont déjà en préparation depuis un certain temps et qui devraient éclore pendant l'année 2008.

## Notes

[1] Chaque établissement peut commander un spécimen avant le 24 avril chez le partenaire éditeur Génération 5.

---

# Projetice ou le cas exemplaire d'un partenariat très privilégié entre Microsoft et une association d'enseignants

Liste des partenaires

**Microsoft** Microsoft Education

C'est entendu, ce n'est pas tant l'outil que l'usage que l'on en fait qui est important, et il se fait chaque jour des choses formidables en informatique scolaire indépendamment des caractéristiques de l'outil adopté. Mais tout de même, comment peut-on encore aujourd'hui, en 2008, se déclarer « *association d'enseignants cherchant à promouvoir les utilisations pédagogiques des technologies de l'information et de la communication* » (TICE) et ignorer superbement le logiciel libre ?

Je n'ai pas de réponse à cette question mais j'ai une hypothèse : avoir Microsoft comme partenaire. Et, comme vous allez vous en rendre compte ci-dessous, avec l'association Projetice ce partenariat est plus que privilégié.

Pour faire illico connaissance avec Projetice, rien de tel que ce petit reportage LCI. Et c'est bien parce que Projetice bénéficie de telles tribunes que j'ai décidé d'en faire mon billet blog du jour.

Entendons-nous bien. Je n'ai rien contre Microsoft en tant que tel. Je pense simplement que favoriser ses produits et sa culture marchande à l'école retarde d'autant l'adoption non seulement des logiciels libres mais aussi et surtout de cette salutaire culture non marchande des biens communs qui leur est associée. C'est mon parti-pris assumé et assené depuis des années avec Framasoft et que je puis caricaturer ainsi : en matière de TICE, tout ce qui retarde, oublie ou disqualifie le logiciel libre à l'école n'est pas bon pour l'école.

Je n'ai strictement rien non plus contre l'existence d'une association d'enseignants qui s'appuieraient massivement sur des logiciels Microsoft pour développer l'usage des nouvelles technologies en milieu éducatif. C'est une question de... liberté ! Libre à eux de les mettre en avant et libre à moi (à nous ?) d'essayer de démontrer qu'ils font fausse route en freinant par là-même ce qu'ils essayent pourtant de faire avancer. Mais encore faudrait-il que ce choix, car c'est bien d'un choix qu'il s'agit, soit clairement énoncé. Or ce n'est pas vraiment le cas ici.

Parce qu'en se promenant ne serait-ce que dix minutes sur leur site (et ses hyperliens), il est difficile de ne pas se poser quelques questions quant à la transparence, la légitimité, la crédibilité, l'influence et l'indépendance de cette association. Jusqu'à me poser le plus sérieusement du monde la question suivante. Est-ce l'association une fois créée qui a sollicité Microsoft ou bien est-ce Microsoft qui a suggéré à

quelques enseignants volontaires de créer l'association ?

Visite guidée du site de Projetice pour étayer mon propos. Je précise que cette visite a été effectuée le 10 février 2008 parce qu'il est possible, sait-on jamais, que cet article arrive un jour jusqu'à Projetice et il est alors probable et souhaitable qu'à la lumière (et la mise en lumière) de ce qui va suivre ils décident de faire quelques petites retouches au site. Ce qui explique la présence de nombreuses copies d'écran issues du site de l'association pour que l'article demeure compréhensible dans le temps.



Avant même de nous pencher sur le détail on remarque globalement quelque chose devenue très rare pour des sites éducatifs : l'absence du quatuor magique libre LAMP (Linux Apache MySQL PHP) pour le serveur web. C'est la technologie web de Microsoft qui est utilisée comme le révèle la terminaison en .aspx des pages du site. Il n'y a guère que le célèbre et incontournable Café Pédagogique qui ait décidé d'en faire autant. Il faut dire qu'il est lui-même en partenariat avec Microsoft.

Pour ce qui concerne l'accueil, on se retrouve en haut de page avec un sympathique message : « *Bienvenue sur Projetice. Des enseignants se forment à l'usage des TIC. Devenez membre de Projetice et rejoignez une jeune association composée d'enseignants passionnés par leur métier, désireux de dialoguer, d'apprendre et de partager.* » Et puis à gauche :

*« Projetice est une association qui cherche à promouvoir les utilisations pédagogiques des TIC. »*

Si vous souhaitez aller plus loin il y a le livre blanc des objectifs de l'association. Ouvrez-le et on vous retrouverez avec de belles généralités sur les TICE à grands coups de « *ne pas séparer la dimension technique et la dimension pédagogique de l'usage éducatif des TIC* » ou encore « *s'appuyer sur la mutualisation des pratiques par les enseignants et des questions techniques et pédagogiques qu'elles soulèvent* ». Pour finir par une analyse de la situation qui ne fâche personne et qui justifie l'existence et l'action de l'association. Aucune marque n'est citée, le logiciel libre non plus (mais comme je l'ai dit en amont il ne le sera jamais).

Toujours est-il que le cadre est posé. Il se veut neutre, consensuel et rassurant. Ici nous sommes entre profs, je dirais même plus nous sommes entreprofs.fr



À y regarder de plus près on notera tout de même sur la droite l'icône caractéristique des documents Word. Ceci fait craindre la substitution des termes génériques (et préconisés par les administrations) traitement de texte, tableur ou encore logiciel de présentation par Word, Excel et Powerpoint. Ces craintes seront malheureusement confirmées par la suite.

Plus bas on trouve cet encart dont je vous laisse juge de l'opportunité directement en accueil du site : « *Microsoft, qui propose d'équiper gratuitement, depuis un certain temps déjà, les étudiants de certains logiciels via le service de Téléchargement Gratuit Etudiants disponible sur le portail Etudiants, indique que ces licences peuvent être utilisées par les enseignants dans un cadre pédagogique et à but non*

lucratif. »

Microsoft, qui propose d'équiper gratuitement, depuis un certain temps déjà, les étudiants via le service de Téléchargement Gratuit Etudiants disponible sur le p <http://www.microsoft.com/france/etudiants>, indique que ces licences peuvent être enseignants dans un cadre pédagogique et à but non lucratif.

Les détails sur la licence sont disponibles ici :

<http://www.microsoft.com/france/msdn/abonnements/academic/contrats.msp>

**Mise à jour du 16 février : Cet encart a aujourd'hui disparu de l'accueil du site.**

Mais allons plus avant dans le site via son menu horizontal que l'on prendra dans l'ordre, de gauche à droite. Dans la rubrique *Manifestations* je constate que Projetice est bien présente et active sur le terrain.

Comment une association aussi jeune (née en 2006 me semble-t-il), aussi peu googlelisée, et dont je n'avais jamais entendu parler autrement que par des annonces du... Café Pédagogique, a-t-elle pu si rapidement se retrouver à Helsinki, à Dakar ou encore à Philadelphie ? La réponse est à la portée d'un clic.

Voilà en tout cas un partenariat qui fait faire de beaux voyages et de belles rencontres. Au retour on ne peut qu'être comblé et le dire publiquement *par exemple* sur le site du Café Pédagogique, ses 160.000 abonnés et ses 800.000 visiteurs par mois. Parmi les témoignages celui du membre de Projetice commence ainsi : « *C'est dans une atmosphère très douce et remarquable pour la saison que s'est tenue la conférence mondiale des enseignants innovants organisée par Microsoft...* » (retenons l'expression *enseignants innovants*).

Mais on retrouve bien entendu également la jeune association chez nous en France, que ce soit dans le cadre prestigieux de l'Unesco ou dans le cadre affluent (et donc influent) du Salon de l'Education (Educatice). J'ai eu moi-même par le passé l'occasion de me pencher un peu sur le coût d'une location d'un stand à ce même salon pour finalement y renoncer car je puis vous dire que cela représente plusieurs milliers d'euros.

Microsoft était en tout cas très fier de les annoncer dans son communiqué de presse relatant l'évènement (dont on ne s'étonnera pas soit dit en passant d'y retrouver également mention du Café Pédagogique).

Et puis il y a les interventions pour présenter l'association et éventuellement y engager des projets. Il est tout à fait normal que les portes des établissements s'ouvrent à « *une association composée d'enseignants passionnés par leur métier, désireux de dialoguer, d'apprendre et de partager.* ». Qui plus est lorsqu'elle propose du matériel haut de gamme en prêt gratuit comme nous le verrons plus bas. Ainsi les collègues du lycée professionnel Don Bosco (Lyon) semblaient très attentifs le 7 janvier dernier.



Quelle est la prochaine date sur l'agenda de l'association ? Il s'agit du premier Forum des Enseignants Innovants ([www.forum-rennes2008.fr](http://www.forum-rennes2008.fr)) qui se déroulera en mars à Rennes. Outre Projetice, du beau monde côté associations d'enseignants : Clionautes, Weblettrés, Cyber-langues, Assetec, Afef, Apbg, Udppc, AFT-RN... et bien sûr le Café Pédagogique dont l'annonce donne vraiment envie d'y participer. Il y a un concours qui nécessite de s'inscrire sur le site. Et puis en plus, comme il est dit dans la plaquette (Weblettrés), le Forum recevra la visite de Xavier Darcos, notre Ministre en personne !

Lors de ma première visite j'ai eu l'impression d'être sur un site de l'Institution. En effet il y a à droite la présence rassurante du logo caractéristique de Ministère et puis on est un peu dans le même habillage graphique que le site de la

Maison Mère. Mais juste après des indices qui ne trompent pas : les pages web au format .aspx, l'enfant qui écrit *Imagine* au tableau noir (souvenez-vous de la campagne publicitaire *On imagine*), et puis surtout notre expression rencontrée plus haut *Enseignants Innovants* ce qui en anglais donne *Innovative Teachers*. On trouve une carte du monde de ces *Innovative Teachers*. Regardez un peu ce que cela donne pour la France mais aussi graphiquement pour la Grèce, la Jordanie ou encore Hong-Kong...

Vous l'aurez deviné, Microsoft est partenaire de l'opération. Une présence discrète en bas de page d'accueil, bon dernier parmi tous les autres partenaires (dont cinq sont publics). Une discrétion qui contraste avec le fait que... Microsoft est propriétaire du nom de domaine du site !!! Il suffit en effet de faire une courte recherche depuis n'importe quel whois du net (par exemple ici) pour avoir les informations suivantes :

```
domain: forum-rennes2008.fr
identified: N
holder: MICROSOFT France
address: 18, avenue du Quebec
address: 91957 Courtaboeuf Cedex
country: FR
```

Le Café Pédagogique peut toujours mettre son *copyright Tous droits réservés* en bas de toutes les pages du site (et Projetic son email pour le contact), il n'empêche que le propriétaire légal du nom de domaine [www.forum-rennes2008.fr](http://www.forum-rennes2008.fr) c'est Microsoft et uniquement Microsoft. Sans vouloir refroidir l'ambiance voici donc une manifestation dont l'un des partenaires est propriétaire du nom de domaine qui héberge la manifestation ! J'avoue avoir rarement vu ça. Et je ne suis pas certain que tous les participants, membres des associations ou inscrits au concours (qui doivent, j'imagine, mettre leurs documents sur le site), soient au courant de ce que j'appellerai une *légère incongruité*.

Je comprends mieux en tout cas l'absence de la plus *libre* de toutes les associations d'enseignants, l'association de



professeurs de mathématiques Sésamath. Et pourtant, pour utiliser tous les jours la suite d'exercices libre Mathenpoche avec mes élèves, je puis témoigner que ce sont de formidables et authentiques *innovative teachers*. Vous en connaissez beaucoup vous des associations d'enseignants qui aient réussi à lancer avec succès une véritable petite bombe dans le milieu : des manuels scolaires libres et collaboratifs ?

Mais oublions ce Forum *made in Microsoft* et revenons à nos moutons en poursuivant la visite Projetice.

Pour ce qui concerne la rubrique *Projets* deux fiches pdf sont à disposition : *Besoin de matériels ?* et *Accompagnement de projets*. Sur la base d'un projet personnel TICE de l'enseignant on peut vous donc vous accompagner et vous prêter du matériel. Et pour le matériel on ne lésine pas : « *chariot mobile (structure + 11 PC portables + dispositif wifi + vidéoprojecteur + appareil photo numérique + imprimante/scanner/copieur) – Tablet PC – Tableau Numérique Interactif – PDA* »... Rien que ça ! Le tout en prêt... gratuit ! C'est alléchant non ?! Allez hop je signe tout de suite ! Je vois d'ici la mine réjouie de mon chef d'établissement annonçant fièrement aux parents d'élèves et à la collectivité que notre école est à la pointe des expérimentations TICE ! Quelles en sont les conditions ? « *Il est simplement demandé à l'un des membres (au moins) de l'équipe pédagogique concernée d'adhérer à l'association. Un compte-rendu des actions menées doit être communiqué à l'association à intervalles réguliers et en fin de prêt.* » Mais oui bien sûr, c'est la moindre des choses, où dois-je signer ?

Petite parenthèse. Pour le matériel ne pas s'étonner si, autre partenaire, c'est du HP qui débarque, à en croire les termes de ce document .doc (qui très étrangement traîne sur internet, mais à mon avis plus pour très longtemps). Quant au système d'exploitation présent dans tous ces petits bijoux technologiques, mieux vaut ne même plus se poser la question.

Petite anecdote photographique. L'accueil Éducation de Microsoft :



La rubrique Projets : Tablet PC de Projetice :



Il y a également d'autres photographies issues du site de Microsoft dans le livre blanc de Projetice (ainsi la gentille dame de la couverture on la retrouve ici, peu de chance qu'il s'agisse donc d'une vraie enseignante Projetice). Elles sont toutes non créditées (ou alors je suis passé à côté). Mais on a bien le droit de puiser dans le stock iconographique du partenaire. Pour votre gouverne on en trouve de toutes aussi jolies (et moins "formatées") sur le site Flickr.com restreint aux licences de libre diffusion *Creative Commons*, par exemple avec le tag education.

Vient ensuite le volet *Actions*, peu fourni pour le moment. Une page est consacrée au B2i et l'aide que l'association peut vous y apporter. Il n'y a qu'un seul lien sur cette page : un lien vers l'éditeur Nathan. Huit ans que le B2i existe mais aucune autre ressource n'est proposée (comme par exemple le logiciel libre GiBii que quasiment toutes les académies sont en train de déployer). Je suggère fortement à Projetice d'aller faire un tour chez leurs amis du Café Pédagogique pour pallier à cela.

Lorsque vous cliquez sur le site de Nathan vous arrivez sur un espace dédié pour « *tester et évaluer le niveau de vos élèves dans le cadre du Brevet informatique et internet* ». Ce genre de test en ligne n'est pas conforme à l'esprit du B2i qui doit être évalué dans les classes tout au long de l'année. Et ce genre d'annonce « *Attention le site B2i est consultable uniquement sur PC et utilisant le navigateur Explorer* » n'est pas conforme à l'esprit d'interopérabilité qui doit animer tout acteur des TICE.

**Invitez vos élèves** à tester ses compétences B2i acquises.  
Il vous suffit de lui communiquer l'adresse suivante : <http://www.nathan.fr/b2i/eleve/>

**Attention** le site B2i est consultable **uniquement sur PC et utilisant le navigateur Explorer**.

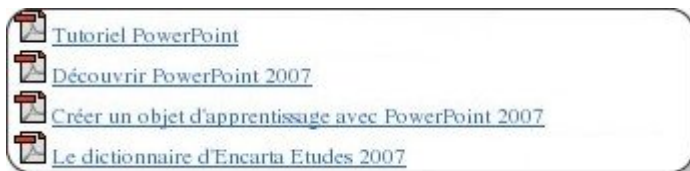
En qu'en cas d'**homonyme** dans vos classes, nous vous conseillons d'ajouter leur date de naissance de chaque élève pour les différencier. Ex : **Martin15021981**

Du coup impossible de vous en dire plus avec mon navigateur libre Firefox sous système d'exploitation libre GNU/Linux Ubuntu. Sur la droite de l'accueil du site dédié de Nathan, on peut lire « *Réalisé avec l'aide du programme Partenaire pour l'éducation de Microsoft Education* ». Je commence à comprendre...

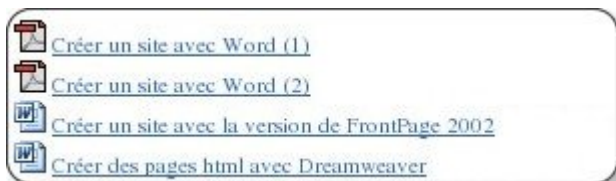
Continuons (courageusement) notre petite investigation avec la rubrique *Ressources*. Dans la catégorie *Fiches découvertes* on vous propose de nombreux documents « *permettant de découvrir des outils, des matériels, des logiciels* ».

Microsoft Word, Microsoft Powerpoint, Microsoft Frontpage, Microsoft Encarta, Microsoft Windows Movie Maker, Microsoft Photorécit... Voilà un éditeur de logiciels propriétaires qui a la cote sur Projetice ! En cherchant bien on trouve néanmoins la présence de deux logiciels libres mais jamais cités en tant que tels (Audacity et Camstudio). Gageons qu'ils doivent se sentir bien seuls !

Exemple 1 :



## Exemple 2 :



*Créer un site avec Word* ! C'est le parent d'élèves Tristan Nitot qui va être content ! Quant à Dreamweaver, il fait écho au tutoriel sur Flash MX. Ajoutez-y tous les logiciels cités plus haut et ça commence sérieusement à plomber le budget TICE d'un établissement scolaire (de quelles poches provient-il déjà ce budget ?). Parce que, petit rappel, dans un établissement scolaire il faut payer autant de licences de logiciels propriétaires qu'il y a de postes (assorti d'une interdiction faite à l'élève d'installer ces logiciels chez lui). Il en va tout autrement avec les logiciels libres.

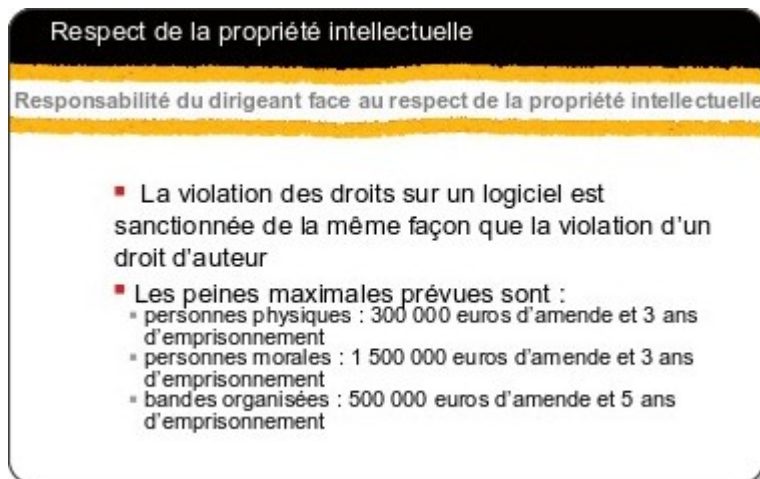
Dans la catégorie Téléchargement, cinq logiciels propriétaires (dont deux sharewares et deux Microsoft) et, vous en doutiez ?, aucun logiciel libre. On y trouve ainsi l'anglophone *Fun With Construction* permettant de faire de la géométrie dynamique. Mais, feignons l'indignation, pourquoi diable ne pas citer Geogebra, Geonext ou, encore un projet Sésamath, Tracepoche ?

Regardons désormais un peu la rubrique *Formation* et commençons par la rubrique *Se former*. Je passe outre les formats de fichiers, nous ne sommes plus à ça près. Par contre je ne risque pas de passer outre la ressource suivante : « *Aspects juridiques : droit et éducation – La lutte contre la copie illégale de logiciels* ». Allez-y, cliquez dessus, C'est du format .ppt (Powerpoint) mais nous on a la suite bureautique libre OpenOffice.org pour l'ouvrir et la lire correctement,

suite bureautique libre dont la renommée et la pertinence scolaire doivent être confidentielles puisque jamais citée par Projetice.

Je vous laisse un petit temps pour lire le document (et éventuellement pour encaisser le coup) en exposant ci-dessous trois copies d'écran du diaporama.

Diapo n°18

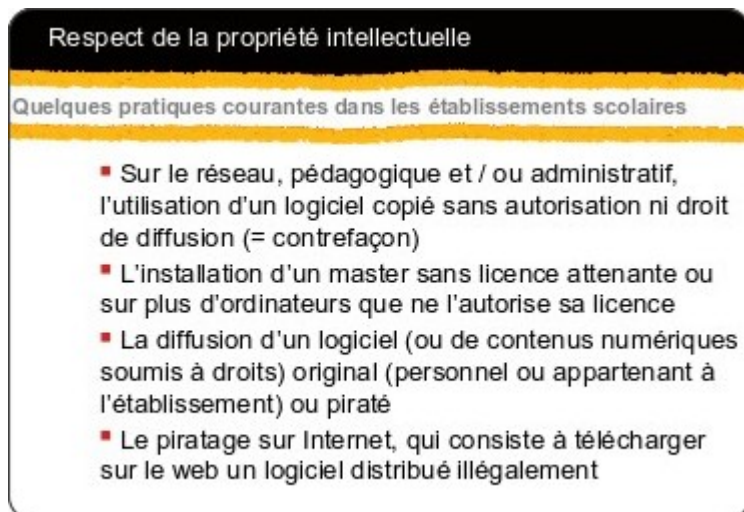


Respect de la propriété intellectuelle

Responsabilité du dirigeant face au respect de la propriété intellectuelle

- La violation des droits sur un logiciel est sanctionnée de la même façon que la violation d'un droit d'auteur
- Les peines maximales prévues sont :
  - personnes physiques : 300 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement
  - personnes morales : 1 500 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement
  - bandes organisées : 500 000 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement

Diapo n°13



Respect de la propriété intellectuelle

Quelques pratiques courantes dans les établissements scolaires

- Sur le réseau, pédagogique et / ou administratif, l'utilisation d'un logiciel copié sans autorisation ni droit de diffusion (= contrefaçon)
- L'installation d'un master sans licence attenante ou sur plus d'ordinateurs que ne l'autorise sa licence
- La diffusion d'un logiciel (ou de contenus numériques soumis à droits) original (personnel ou appartenant à l'établissement) ou piraté
- Le piratage sur Internet, qui consiste à télécharger sur le web un logiciel distribué illégalement

Diapo n°23

## Comment lutter contre ce problème ?

### En définissant des modes de fonctionnement

- En prenant l'habitude de ne pas utiliser soi-même de programme protégé sans autorisation
- En établissant une stratégie d'acquisition de logiciels afin de fournir les outils nécessaires aux besoins fonctionnels des utilisateurs, notamment ceux qui utilisent des postes fixes

« *Comment lutter contre ce problème ? En établissant une stratégie d'acquisition de logiciels afin de fournir les outils nécessaires aux besoins fonctionnels des utilisateurs, notamment ceux qui utilisent des postes fixes...* » Mais d'où sort-il ce document ? Du sein de Projetice, de Microsoft, de la BSA ou des trois réunis ? Oh bien sûr, on y trouve aucune contre-vérité. Ils ont leurs experts. Tout est certainement juridiquement sans faille. Exemple (diapo n°10) : « *Les logiciels sont ainsi considérés comme des œuvres de l'esprit : ils sont protégés par les droits d'auteur, ce qui indique clairement qu'ils ne peuvent être ni copiés, ni utilisés en dehors des conditions autorisées par leur auteur. Par conséquent, un logiciel sans licence d'utilisation est une contrefaçon.* » Irréfutable en effet si l'on est en dehors des conditions autorisées et/ou sans licence. Le problème c'est qu'il donne la très désagréable impression que n'existent que les logiciels propriétaires (et leur rhétorique de contrôle/coercition) dans le monde pourtant pluriel des logiciels.

Ce n'est pourtant pas compliqué de *lutter contre ce problème* sans la moindre *stratégie d'acquisition* parce que sans acquisition tout court (ce qui n'empêche pas le don et la facturation de services) en faisant fi de cette sombre histoire de *postes fixes*. Ce n'est d'ailleurs pas un problème mais c'est une solution. Et, désolé d'être un peu emphatique, cette solution porte un nom : le logiciel libre.

Nous pouvons en témoigner, le logiciel libre recouvre aujourd'hui tout le spectre des besoins applicatifs d'une école, d'un collège ou d'un lycée (si vous n'en avez jamais entendu parler, vous pouvez sous Windows tester les plus populaires d'entre eux en les installant sans risques sur votre clé USB). Et ce spectre va jusqu'au système d'exploitation lui-même. GNU/Linux (pour exemple la distribution Ubuntu) ou Windows Vista ? Telle est désormais la question et elle mérite sérieuse évaluation.

Je reconnais cependant que si vous envisagez de n'utiliser que des Tablet PC, Tableaux Numériques Interactifs et autres PDA, alors le logiciel libre et GNU/Linux ont un temps de retard (ce n'est d'ailleurs pas tant leur faute que celle des constructeurs). Mais, franchement, est-ce la priorité numérique de l'école que d'utiliser de tels outils aussi puissants soient-ils ?

Bon. Sachant cela, voici ce que pourrait donner la diapo n°13 dans *un autre monde possible des logiciels*. Quelques pratiques courantes dans les établissements scolaires utilisant des logiciels libres. Le logiciel libre se télécharge tout ce qu'il y a de plus légalement sur internet. On peut l'installer partout (sur les postes de l'école, sur les ordinateurs personnels des enseignants, des élèves...). Il peut-être copié autant de fois qu'on le souhaite. La diffusion d'un logiciel libre est non seulement autorisé mais même encouragé. Et on peut même le modifier pour l'adapter à ses besoins.

C'est tentant non ? Tellement tentant que j'ai envie d'adhérer de ce pas à l'APRIL pour soutenir le mouvement dans son ensemble et le suivre au quotidien sur [LinuxFr.org](http://LinuxFr.org) !

Au lieu de cela Projetice nous propose d'aplomb ce document. Imaginez une seconde l'effet qu'il peut produire sur un enfant dans l'hypothèse où un professeur zélé membre de l'association aura eu la bonne idée de le projeter en classe !

Ce qu'un costard-cravate de Microsoft ne peut pas faire justement, vous me suivez ?

J'encours peut-être un risque à écrire ce qui va suivre mais tant pis. Dans un contexte éducatif proposer ce document en réussissant l'exploit de ne pas évoquer ne serait-ce qu'une seule fois les logiciels libres ce n'est plus une omission c'est de la propagande !

Mais calmons-nous et finissons tant bien que mal la visite. Dans la catégorie Vidéos Projets, un document a également retenu mon attention.



#### Utilisation d'Office

CRDP Orléans-Tours / Microsoft Education | 29/11/06 |

Sommaire: Une vidéo qui permet de comprendre comment une suite bureautique classe. Tourné au lycée Jules Guesde (ex Mas de Tesse) à Montpellier. Le fichier (Mo).

Il a fallu que je retourne sous Windows (XP) pour lire la vidéo parce que mon GNU/Linux Ubuntu apprécie peu le format multimédia non libre de Microsoft, le format .wmv. Je vous invite à la regarder à votre tour parce que c'est très intéressant. Publicité Microsoft ou documentaire de pratiques pédagogiques ? À vous de juger. En tout cas tous les logiciels de la suite bureautique propriétaire MS Office de Microsoft sont bien cités. Je ne nie pas le fait que *par rapport au référentiel* du BTS en question cette suite soit peut-être le meilleur choix mais je me demande tout de même pourquoi le CRDP Orléans-Tours a éprouvé le besoin d'apposer le sceau de l'Institution à ce *publi-reportage*.

Dans la catégorie Tutoriels vidéos 26 ressources au format .wmv (à ce propos jetez un coup d'oeil à l'URL de la page avec ses "training et ses "webcasts", tout le reste du site est à l'avenant). 15 ressources concernent Excel et 5 Word. Et par n'importe quelle version de ces deux logiciels, la toute dernière, la 2007. N'oubliez pas de vous mettre à jour et donc de repasser à la caisse !



	<b>Excel 2007 - Création automatique et Automaths</b> Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.
	<b>Word 2007 - Créer un nouveau style</b> Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.
	<b>Word 2007 - Insérer un graphique Excel</b> Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.
	<b>Word 2007 - Word 2007 et Encarta Maths</b> Sommaire: Les maths avec Office 2007. Format wmv.

Sinon il y a également une page Questions fréquentes : Comment devenir membre de Projetice ? Pourquoi devenir membre de Projetice ? etc. Et puis plus bas... cette question : « *Mon ordinateur est un peu ancien et je ne dispose pas des dernières versions des logiciels que j'utilise. Cela pose-t-il problème pour tirer profit du site Projetice ?* »

Réponse Projetice : « *Le site Projetice ne nécessite pas de disposer des configurations et logiciels les plus récents. Le programme est compatible avec Microsoft Windows® 98, Windows Millennium ou Windows XP, et avec Microsoft Office 97 ou version ultérieure. Une connexion Internet haut débit facilite le téléchargement des ressources.* »

**Mon ordinateur est un peu ancien et je ne dispose pas des dernières versions des logiciels que j'utilise. Cela pose-t-il problème pour tirer profit du site Projetice ?**

Le site Projetice ne nécessite pas de disposer des configurations et logiciels les plus récents. Le programme est compatible avec Microsoft Windows® 98, Windows Millennium ou Windows XP, et avec Microsoft Office 97 ou version ultérieure. Une connexion Internet haut débit facilite le téléchargement des ressources.

Je reconnais avoir été d'emblée un peu choqué par la réponse fournie. Mais à la réflexion, c'est du bon sens. Mieux vaut en effet posséder Windows XXX et MS Office pour tirer pleinement parti des ressources du site !

**Mise à jour du 16 février** : Projetice a depuis ainsi modifié sa réponse : « *Le site Projetice ne nécessite pas de disposer des configurations et logiciels les plus récents. Une connexion Internet haut débit facilite le téléchargement des ressources.* » Plus aucune mention de Microsoft et de son

système d'exploitation Windows.

**Pour comparer** : La page Questions fréquentes *photographiée* par Internet Archive le 29 décembre 2006.

Toujours est-il que je la trouve un peu légère cette *Foire Aux Questions*. On pourrait y ajouter d'autres questions. Non pas : *Faut-il être un partisan de l'informatique propriétaire en général et de Microsoft en particulier pour adhérer à l'association ?* Ce ne serait pas sérieux. Mais par exemple : *Mon établissement scolaire envisage de renouveler une partie de son parc informatique. Il hésite à passer à Windows Vista qui serait dit-on très gourmand en ressources et nécessiterait par conséquent l'achat d'un matériel fort coûteux. Qu'en pensez-vous ?* Ou encore, corollaire de la question précédente : *J'ai entendu parler de nouveaux ordinateurs nomades vraiment pas chers qui reposent sur GNU/Linux et des logiciels libres comme l'Eee PC ou l' OLPC. Me conseillez-vous de les acheter pour mon école ?*

Mais j'ai gardé le meilleur, si j'ose dire, pour la fin : le pied de page du site.

Dans l'onglet La presse en parle des articles du Dauphiné Libéré, de La Provence et même du Monde de l'Éducation. Ils pourront désormais y ajouter le Framablog.

Et puis arrivent les deux pages *Confidentialité* et *Conditions*. Vous savez, les trucs qu'on ne lit jamais (sauf peut-être justement ceux qui sont familiarisés avec le logiciel libre sachant qu'un tel logiciel n'existe que parce qu'une licence libre l'accompagne).

**Mise à jour du 16 février** : Deux ans que le site existe. Deux ans que ces *Confidentialité* et *Conditions* étaient en ligne. Et il aura fallu qu'un simple internaute ait la curiosité de voir un peu dans le détail de quoi il en retourne pour qu'elles disparaissent illico. Le lien *Confidentialité*s pointe désormais sur un très court message : « *Le site public de*

*Projetice ne contient aucune donnée à caractère personnel. Le site privé est hébergé par Itop qui assure lui-même la confidentialité des données personnelles dans le cadre de son Environnement Numérique de Travail NetLycée sur lequel est hébergé le site [www.projeticiens.org](http://www.projeticiens.org) ». Quant au lien Conditions son contenu a disparu. Bien entendu je m'en réjouis. Mais je ne puis m'empêcher de penser à tous les professeurs qui dans l'intervalle ont adhéré à Projetice et placé des documents sur le site sans avoir lu les termes de ce contrat.*

**Pour comparer** : Les pages Confidentialité et Conditions photographiées par Internet Archive le 29 décembre 2006.

Ce site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le n°.....  
(dernière mise à jour : 21 novembre 2006)  
Projetice s'attache à protéger vos données personnelles. Cette d  
conditions de collecte des données et d'utilisation du site et du  
Site ») et hébergé pour Projetice par Projetice.fr ; en accédant  
vos informations et les conditions d'utilisation décrites dans cet

La page Confidentialité expose les conditions de collecte de vos données personnelles.

Extrait 1 : « *Le Site peut également collecter des informations anonymes sur votre visite, dont le nom de votre fournisseur d'accès Internet et l'adresse IP utilisés pour accéder à Internet, la date et l'heure d'accès au site, les pages auxquelles vous accédez sur le Site et l'adresse Internet du site Web à partir duquel vous êtes arrivé sur notre site. Ces informations sont destinées à l'analyse des tendances et à l'administration et l'amélioration du Site.* »

Soit.

Extrait 2 : « *Les informations personnelles collectées sur le Site peuvent être stockées et utilisées aux États-Unis ou dans tout autre pays où Projetice, ses filiales, ses partenaires ou ses agents sont présents. En utilisant le Site, vous consentez à de tels transferts de vos informations personnelles en dehors de votre pays. Projetice respecte et se conforme au*

*cadre du Safe Harbor comme mis en avant par le Département du Commerce des États-Unis en ce qui concerne la collecte, l'utilisation et la rétention de données en provenance de l'Union Européenne. »*

Yes Sir, I Will ! (but what is a *Projetice* agent exactly ?)

*Extrait 3 : « Projetice utilise parfois d'autres entreprises pour fournir certains services de sa part. Il peut s'agir par exemple de l'hébergement de sites Web, de l'emballage, de l'expédition et de la livraison de prix, de réponses à des questions posées par un client sur les produits et services. Nous ne transmettons à ces entreprises que les informations personnelles nécessaires à leur service. En acceptant les conditions d'utilisation du site [Projetice.fr](http://Projetice.fr) et la présente déclaration de confidentialité vous consentez à ce que vos données fassent l'objet d'un tel transfert aux dites entreprises. Ces entreprises sont tenues de respecter la confidentialité de ces informations et ne peuvent en aucun cas les utiliser dans un autre but, notamment à des fins de prospection commerciale. »*

Pourquoi donc me parler à moi, enseignant membre d'une association d'enseignants : d'autres entreprises, de prix et de transfert de mes données à ces entreprises ?

Surtout que, *extrait 4 : « Il arrive que cette déclaration de confidentialité soit mise à jour. Dans ce cas, nous corrigeons la date de « dernière mise à jour » en haut de la déclaration de confidentialité. En cas de modifications substantielles de cette déclaration, nous vous le signalerons en plaçant une notice visible sur la page d'accueil du site Web ou en vous envoyant directement une notification. Nous vous encourageons à consulter régulièrement cette déclaration de confidentialité afin de rester informé de comment nous vous aidons à protéger les informations personnelles que nous collectons. L'utilisation continue de ce service constitue votre accord quant à cette déclaration de confidentialité et à ses mises à*

jour. »

Elle est potentiellement bien volatile c'est déclaration de confidentialité !

Penchons-nous pour finir (en beauté) sur les Conditions d'utilisation du site.

Extrait 1 (dit Les Services) : « A travers son réseau Internet, Projetice vous fournit l'accès à une grande variété de ressources, y compris des outils de développement, des espaces de téléchargement, des forums de discussion et l'information sur les produits (appelés "Services "). Les Services, y compris toutes les mises à jour, les perfectionnements, les nouveaux dispositifs, et/ou l'ajout de n'importe quelles nouvelles propriétés, sont soumis aux conditions d'utilisation. (...) Sauf spécification contraire, les Services sont destinés à un usage personnel et non-commercial. Sont interdits : toute modification, création de travaux dérivés, utilisation sur un autre site, reproduction, publication, diffusion, commercialisation des informations, logiciels produits ou services obtenus sur ce site. »

Euh... Sommes-nous vraiment sur un site d'enseignants censé « s'appuyer sur la mutualisation des pratiques par les enseignants et des questions techniques et pédagogiques qu'elles soulèvent ». À moins que l'intégralité du site soit sous spécification contraire, j'y vois une certaine incohérence avec la dernière des Questions Fréquentes : Est-il possible de partager les ressources téléchargées sur le site Projetice avec d'autres collègues ? Réponse (sibylline) de Projetice : Vous pouvez profiter de toutes ces ressources de notre site avec vos collègues.

**Mise à jour du 16 février** : La réponse (sibylline) de Projetice a été modifiée depuis ainsi : « Les ressources proposées sur le site sont libres et disponibles sans aucune restriction. ». Toutes les restrictions mentionnées plus haut

se sont donc envolées ! Il n'est pas encore précisé sous quelle licence ces ressources sont *libres*. J'imagine que cela ne saurait tarder.

Extrait 2 (dit Les logiciels) : « *Tout logiciel disponible pour téléchargement à partir de ce Site (le « Logiciel ») est protégé par les droits d'auteur de Projetice et/ou de ses fournisseurs. L'utilisation du Logiciel est régie par les termes du contrat de licence utilisateur final, s'il existe, qui est inclus dans le Logiciel ou qui l'accompagne (le « Contrat de licence »). L'utilisateur final doit accepter les termes du Contrat de licence pour pouvoir installer le Logiciel... »*

ST000P ! Pas la peine de poursuivre. Je vous livre le secret.

Vous prenez la page Mentions Légales du site de Microsoft et dans le corps du texte, à chaque fois que vous voyez le mot *Microsoft* vous le remplacez par *Projetice*. Simple non ?! Un trivial rechercher/remplacer ! (pour la *confidentialité* c'est moins grossier mais cela se passe sur cette page)

Du coup ça donne des petites choses assez cocasses :

NOTE: LE LOGICIEL N'EST GARANTI, LE CAS  
ES DU CONTRAT DE LICENCE. SAUF GARAN  
ICE, Projetice CORPORATION EXCLUT TOUTE  
CIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE IMPL  
E PARTICULIER, DE PROPRIÉTÉ ET D'ABSEN

Et :

MENTION RELATIVE A LA LIMITATION DES DROITS  
Tout Logiciel téléchargé à partir de ce Site pour le compte ou au nom de l'administ  
d'Amérique ("l'Administration Fédérale"), n'est fourni qu'avec des droits limités. L  
reproduction, la duplication ou la divulgation par l'Administration Fédérale est sou  
prévues par le sous-paragraphe (c)(1)(ii) concernant les droits sur les données tech  
(DFARS 252.227-7013) ou aux limitations prévues par les sous-paragraphe (c)(1)  
commercialisés - Droits limités (48 CFR 52.227-19). Le fabricant est Projetice Corp  
Way, Redmond, WA 98052-6399.

« *Le fabricant est Projetice Corporation, One Projetice Way, Redmond, WA 98052-6399.* » Et voilà notre association d'enseignants français qui se transforme en un fabricant d'une

corporation domiciliée à Redmond USA, c'est-à-dire exactement à la même adresse postale que Microsoft !!!

Il est grand temps de conclure je crois.

Une dernière chose.

Vous vous souvenez ? L'enseignant alléché par le prêt gratuit de somptueux matériels dernier cri. On ne lui demandait rien d'autre qu'une adhésion et des compte-rendus à intervalles réguliers. Bon ben nous y sommes avec le paragraphe *Documents fournis à Projetice ou postés sur le Site*.

**DOCUMENTS FOURNIS À PROJETICE OU POSTÉS SUR LE SITE**

Projetice ne réclame pas la propriété des documents que vous lui fournissez (y compris commentaires), que vous envoyez, téléchargez ou enregistrez sur n'importe quel Service et services associés pour la visualisation par le grand public, ou par les membres de toute communauté privée ou publique. Cependant, en postant, en téléchargeant, en entrant, en fournissant ou en soumettant votre contribution, vous accordez à Projetice, à ses sociétés apparentées et associées la permission d'employer votre contribution en liaison avec ses activités Internet (comprenant, sans limitation, tous les services de Projetice), y compris, sans limitation, les droits de : copier, distribuer, transmettre, montrer publiquement, exécuter publiquement, reproduire, éditer, traduire et restructurer votre contribution ; pour publier votre nom en liaison avec votre contribution ; et le droit de céder de tels droits à tout fournisseur des services et ce pour la durée de validité des droits d'auteur et pour le monde entier.

Extrait 3 (dit Mes documents) : « *Projetice ne réclame pas la propriété des documents que vous lui fournissez (y compris les suggestions et commentaires), que vous envoyez, téléchargez ou enregistrez sur n'importe quel Service et services associés pour la visualisation par le grand public, ou par les membres de toute communauté privée ou publique. Cependant, en postant, en téléchargeant, en entrant, en fournissant ou en soumettant ("postant") votre contribution, vous accordez à Projetice, à ses sociétés apparentées et associées la permission d'employer votre contribution en liaison avec ses activités Internet (comprenant, sans limitation, tous les services de Projetice), y compris, sans limitation, les droits de : copier, distribuer, transmettre, montrer publiquement, exécuter publiquement, reproduire, éditer, traduire et restructurer votre contribution ; pour publier votre nom en liaison avec votre contribution ; et le droit de céder de tels droits à tout fournisseur des services et ce pour la durée de validité*

*des droits d'auteur et pour le monde entier. Aucune compensation ne sera payée en ce qui concerne l'utilisation de votre contribution, de la manière prévue ci-dessus. Projetice n'a aucune obligation de poster ou d'employer n'importe quelle contribution que vous pouvez fournir et peut enlever n'importe quelle contribution à tout moment, à sa seule discrétion. »*

Voici donc très exactement ce que Projetice peut faire avec votre compte-rendu ou tout autre document que vous aurez placé sur son site. Et elle peut en faire des choses ! *Éditer, traduire et restructurer sans limitation* votre contribution pour le *monde entier*, vous appelez cela comment vous ? Vous d'ailleurs qui n'êtes pas tout à fait à la même enseigne (rappel de l'extrait 1 ci-dessus) : *Sauf spécification contraire, les Services sont destinés à un usage personnel et non-commercial. Sont interdits : toute modification, création de travaux dérivés, utilisation sur un autre site, reproduction, publication, diffusion, commercialisation des informations, logiciels produits ou services obtenus sur ce site.* En plus il n'y a pas que Projetice qui peut faire des choses avec votre contribution, il y a toutes les *sociétés apparentées et associées* (et jamais nommées).

Admettons, ça n'est qu'un cas d'école, que Microsoft fasse partie de ces *sociétés apparentées ou associées*. Alors elle peut en toute légalité *restructurer votre contribution* (par exemple avec un joli et fort visible logo). Puis la présenter sous votre nom dans le *monde entier* pour montrer comment les enseignants français font tout plein de belles choses avec les TICE et... avec Microsoft ! Bien entendu rien ne dit qu'elle le fera. Et si tel était le cas il est fort possible que cela vous convienne. Il est fort possible que vous en soyez même flatté. Mais dans le cas contraire cette petite explicitation n'était peut-être pas inutile.

Toujours est-il que baignant dans la culture libre depuis des années, ce n'est pas le genre de contrat que je suis habitué à rencontrer. Jamais je n'aurais pu imaginer un site



d'enseignants proposer de telles conditions aux collègues. Surtout, je me répète une dernière fois, quand on en appelle dans son livre blanc à la *mise en commun* et la *mutualisation des ressources*. À comparer avec les licences de documents les plus adaptées à l'école à l'heure actuelle, les licences Creative Commons.

Ouf ! Voilà. Fin de la visite. Désolé d'avoir été aussi long mais je dois dire qu'au cours de ma petite enquête j'ai été de découverte en découverte. La dernière étant l'étrange impression que personne ne semble voir là un problème ou tout du moins l'écrire publiquement. Sauf à penser que je suis le seul à y voir un problème...

Il n'en demeure pas moins que, comme cela a été dit en préambule, j'ai eu beau chercher, pas une mention du logiciel libre (ni a fortiori de GNU/Linux) sur le site. Un assourdissant silence mais un silence me semble-t-il compréhensible à la lumière de cet exposé.

Un exposé qui malgré tout ne doit pas nous exonérer de la question de l'espace libre (sic !) occupé actuellement par Projetice et affiliés (je pense en particulier aux interventions dans les classes qui répondent à un réel besoin et à une réelle demande). Un exposé non exempt de commentaires péremptaires et sarcastiques (à la limite de l'arrogance parfois) qui ne s'imposaient peut-être pas. Un exposé, j'en conviens fort bien, sélectif et orienté. Mais un exposé néanmoins factuel puisque je me suis borné aux informations que j'ai pu lire sur le web tout comme pourrait le faire n'importe quel internaute.

Un exposé enfin que j'ai souhaité, j'ose le mot, pédagogique et que j'ai tenté dans la mesure de mon possible de rendre accessible (d'où la présence de nombreux liens connexes). Car, pourquoi le nier, j'espère dépasser ici la sphère des initiés et toucher un maximum d'enseignants, parents d'élèves et plus généralement tous ceux qui se sentent concernés par les

questions éducatives dans la société de l'information.

Ce ne sera pas facile parce nous ne disposons clairement pas des mêmes moyens (marketing, etc.) et des mêmes leviers (lobbying, etc.) que Projetice et son partenaire. Un partenaire dont je signale ou rappelle au passage qu'il est également engagé globalement depuis des années avec l'Éducation Nationale via des accords de coopération qui ne nous facilitent pas la tâche. Du coup je peux aussi objectivement mettre une croix sur l'espoir d'un quelconque relai institutionnel (et je ne vous parle même pas du Café Pédagogique dont ce billet signe certainement l'arrêt de mort des annonces du réseau Framasoft sur son site).

Je compte donc sur internet, c'est-à-dire sur vous si vous le jugez opportun, pour réussir malgré tout à diffuser le présent article et atteindre le plus large public possible. *Un peu* pour mettre en garde les collègues enseignants des choix implicites de l'association Projetice. *Beaucoup* pour évoquer une discrète mais habile stratégie d'entrisme de Microsoft à l'école française. *Passionnément* parce que je crois à l'alternative du logiciel libre non seulement pour l'école mais pour l'ensemble de la société.



PS : Il va sans dire que les colonnes de ce blog sont ouvertes à un droit de réponse qu'il provienne de Projetice, de Microsoft France Éducation, des deux ensemble ou des deux réunis.

*L'illustration finale est une photographie de Eschikul intitulée Running with the seagulls disponible sur le site*

*Flickr.com sous licence Creative Commons By-Sa.*